

NOM Prénom
Adresse
Code postal VILLE

Madame/Monsieur Titre du parlementaire
Adresse
Code postal VILLE

Le 20/11/2020

Madame La Préfète, Mesdames Les Députés, Monsieur Le Sénateur, Monsieur le Secrétaire d'Etat,

La grave crise sanitaire actuelle nous contraint à un nouveau confinement.

Parmi les règles de celui-ci, l'accès à la nature est strictement limité. En effet, chaque citoyen ne peut sortir qu'une fois par jour, 1 heure maximum et pas à plus d'un kilomètre de son domicile. Bien que très critiquée, on peut constater que cette mesure est respectée par nos concitoyens, une seule verbalisation par le PGHM de Briançon le week-end des 31/10/2020 et 01/11/2020¹.

En principe nous sommes égaux devant la loi mais ce n'est pas toujours le cas puisque le gouvernement a accordé une dérogation aux chasseurs pour pratiquer leurs loisirs.

Comme suite au communiqué de Madame ABBA, la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage des Hautes Alpes s'est réunie le 03/11/20/20 et a décidé que les chasseurs pourront se déplacer dans tout le département et sans limite de temps pendant deux jours par semaine.

Face à ces décisions, les français vivent un fort sentiment d'injustice et d'inégalité.

Pourquoi une telle dérogation ?

- les chasseurs n'ont-ils jamais d'accident et ne vont-ils alors pas encombrer nos hôpitaux surchargés ? En 2018-19 ce sont 132 accidents de chasse dont 7 mortels et 63 graves².
- le Covid 19 ne les concerne-t-il pas puisque ce virus touche surtout les hommes d'autant plus s'ils sont âgés ? 97,3% des chasseurs sont des hommes, 53% ont plus de 55 ans, 29% plus de 65 ans³.
- Les chasseurs rempliraient une mission d'intérêt général en régulant les populations de sangliers et de cervidés ?

Notre département, le Nord en particulier n'est envahi ni par les sangliers, ni par les cervidés. Aux dires de certains, le loup a éradiqué tous les chevreuils.

On sait d'autre part que le piégeage est beaucoup plus performant que la chasse. Pourquoi ne pas l'employer là où il y a un réel problème ?⁴

¹ Dauphiné Libéré du 03/11/20/20

² source :

https://www.fdc77.fr/econtento/uploads/2019/09/bilan_accidents_chasse_20182019.pdf

³ source : <https://www.chasseurdefrance.com/decouvrir/les-chasseurs-aujourd'hui/>

⁴ Exemple : <http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/rapport-technique-piegeage-sanglier-ppa-belgique-fr.pdf?ID=42331&saveFile=true>

On ne peut pas trouver de raison valable à ce passe-droit. Le pouvoir politique a une fois de plus cédé au lobby de la chasse. Nous vous prions de bien vouloir rétablir l'égalité entre les citoyens et de mettre fin à ce privilège scandaleux.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

NOM Prénom
Signature